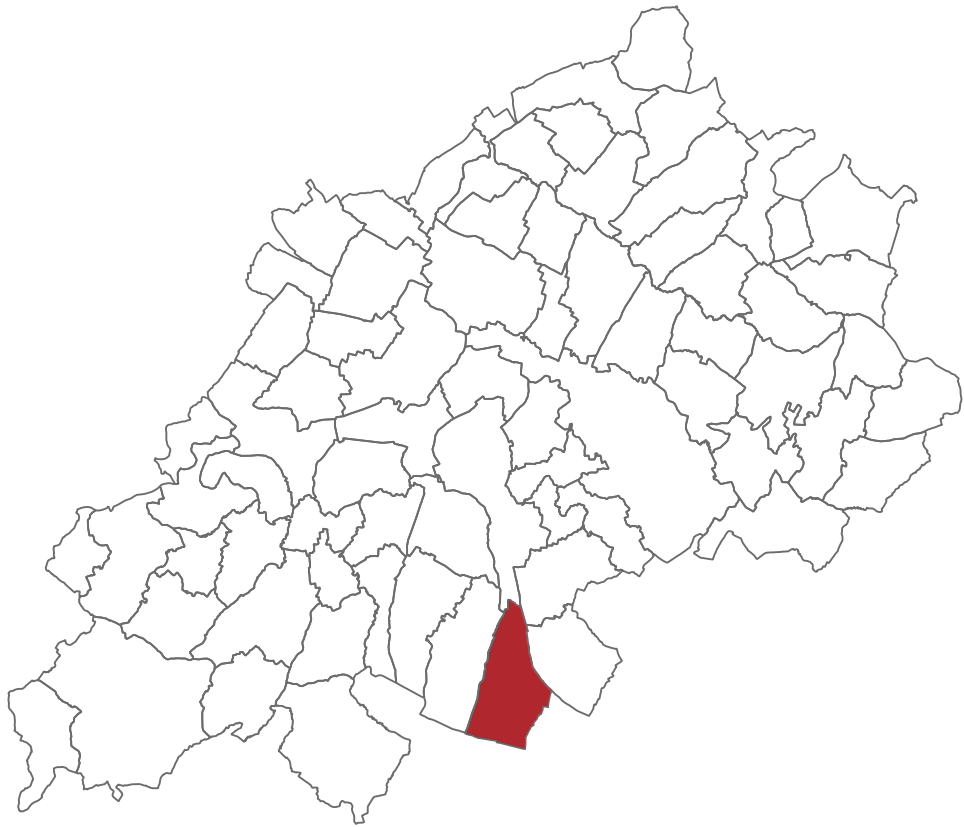


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Boischampré
Saint-Christophe-le-Jajolet



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
 - ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
 - ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
 - ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Espace boisé classé
 - Patrimoine paysager à protéger
 - Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
 - Zone Humide
 - Cône de vue à préserver
 - Emplacement réservé
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ZONAGE**
- UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
 - UH : Secteur de hameau ou de petit village
 - UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - A : Zone agricole

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte